

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM SAINT ETIENNE CARNOT, 3 RUE BERGSON 42000 ST ETIENNE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €.

Monsieur José Carlos RODRIGUES DE FREITAS, représentant de la société 123 EXTERIEUR S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 22 RUE PIERRE JOSEPH PROUDHON 42800 RIVE DE GIER, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
FREITAS INVESTISSEMENT	500	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

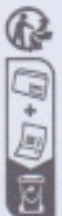
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé
Freitas



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM SAINT ETIENNE CARNOT, 3 RUE BERGSON 42000 ST ETIENNE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €

Monsieur José Carlos RODRIGUES DE FREITAS, représentant de la société 123 EXTERIEUR S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 22 RUE PIERRE JOSEPH PROUDHON 42800 RIVE DE GIER, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
FREITAS INVESTISSEMENT	500	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

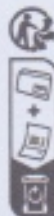
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

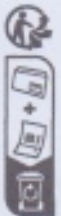
Le 23 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé
Freitas





Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM SAINT ETIENNE CARNOT, 3 RUE BERGSON 42000 ST ETIENNE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €

Monsieur José Carlos RODRIGUES DE FREITAS, représentant de la société 123 EXTERIEUR S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 22 RUE PIERRE JOSEPH PROUDHON 42800 RIVE DE GIER, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
FREITAS INVESTISSEMENT	500	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 décembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé
Freitas